

les belles-lettres et les arts, que vous soutiendrez un établissement qui a toujours eu pour objet principal le progrès des arts utiles, les manufactures et les avantages du commerce. »

Le Maire répondit à l'Académie en l'assurant de l'intérêt que la Municipalité prendrait toujours au progrès des sciences, des lettres et des arts, et de la considération dont elle était pénétrée pour ceux qui les cultivent.

Ces bonnes paroles tombaient fort à propos ; car les secrétaires perpétuels avaient appris, dans les premiers jours des fêtes, que quelques-uns des administrateurs du district de Lyon étaient venus visiter les appartements attribués à l'Académie pour ses exercices et ses cabinets, en annonçant le projet de les occuper à l'avenir ; il leur avait paru très urgent de ne pas négliger cet incident, et de présenter le plus tôt possible aux officiers municipaux un mémoire pour réclamer leur protection et rappeler les anciens engagements pris par leurs prédécesseurs. L'abbé Jacquet qui, en pareille circonstance, avait déjà donné des preuves de son zèle et de ses talents, s'était chargé de rédiger le mémoire sur cet objet. Le mémoire avait été lu avant la visite, adopté, signé par les secrétaires, et copié à plusieurs exemplaires. Au moment de se retirer, l'Académie en offrit une copie au Maire, avec un exemplaire de ses lettres patentes ; une autre copie fut destinée aux Présidents des divers corps administratifs ; enfin, une dernière était réservée aux académiciens Millanais et Delandine, députés à l'Assemblée nationale. L'Académie, à sa sortie, fut accompagnée par quelques officiers municipaux jusqu'au palier du grand escalier. On était à la veille de l'année 1791, et il lui parut qu'on pouvait espérer de vivre tranquillement sous l'égide du nouveau Maire, qui était l'un des siens.

(à suivre)

Joseph BONNEL.